

DECISION DU DIRECTOIRE N° 2022/ 28

Objet de la Décision n° 2022/ 28 :

Protocole de réservation en vue de l'établissement d'un Bail à Construction pour une gigafactory.

Conformément à la note au directoire n° 2022/DC/19 relative à l'affaire citée en objet, le directoire :

- donne son accord sur les conditions du contrat,
- autorise le président du directoire à signer une promesse de réservation sous conditions suspensives,
- autorise le président du directoire à signer tout acte qui serait mentionné au contrat ou qui en serait la suite ou la conséquence,

conformément aux dispositions reprises dans la note susvisée.

16 FEV. 2022



Maurice GEORGES
Président du Directoire



Daniel DESCHODT
Membre du Directoire



David LEFRANC
Membre du Directoire



Christian MINET
Membre du Directoire